

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION
(Pour mineurs)

Dans le cadre du festival entrendanse (Petite Bougeotte ou représentation lors d'une soirée du festival), votre enfant pourra être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo/filmé, par un professionnel ou par son enseignant. Son image sera publiée dans le cadre décrit ci-dessous.

Je, soussigné(e), M. Mme parent(s) ou responsable légal du mineur
..... demeurant au

autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image du mineur prise dans le cadre du festival entrendanse.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de son image et de sa voix ne portent en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui cause aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion à titre gracieux par les différents canaux de diffusion cités ci-dessous : *photographie, vidéo en ligne et VOD, radio, Internet, pour une diffusion vidéographique ou DVD ou à des fins de communication (édition, brochure, salon...)* ; ces supports pouvant être utilisés ensemble ou séparément, sous forme combinée ou isolée d'images fixes, d'images animées, ou de sons.

Je garantis le producteur contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée d'exploitation du film.

Signature